

La viande de volaille et les œufs

Sommaire

<p><u>I. Organisation du marché</u></p> <p><u>1. Le régime aux frontières</u></p> <p><u>2. Les autres aides</u></p>	<p><u>II. L'évolution des concours publics à la viande de volaille et aux œufs en France depuis 1990</u></p> <p>En 2004, les concours publics en France en faveur de la viande de volaille et des œufs sont stables ; ils s'élèvent à 81,2 millions d'euros, (+ 0,5 %, soit + 0,4 millions d'euros, par rapport à 2003). L'essentiel du soutien est constitué d'aides indirectes, qui représentent 94% de l'ensemble des dépenses en 2004. La légère diminution des aides indirectes (-0,1 millions d'euros) a été compensée par l'augmentation des aides directes (+ 0,6 millions d'euros).</p> <p>Le taux de soutien à la viande de volaille et aux œufs est stable depuis 2002 et se situe autour de 2% (2,1% en 2004).</p> <p>III. L'évolution des dépenses de l'Union européenne dans l'ensemble des Etats membres</p> <p>Il s'agit uniquement de restitutions à l'exportation.</p> <p>Les dépenses de l'Union européenne dans l'ensemble des quinze Etats membres en faveur de la viande de volaille et des œufs s'élèvent en 2004 à 97,3 millions d'euros. Elles sont en baisse de 7,8% (- 8,2 millions d'euros) par rapport à 2003.</p> <p>En 2004, la France est le 1^{er} pays bénéficiaire avec 78,3% des aides communautaires en faveur de la volaille et des œufs.</p>
--	--

Le marché de la viande de volaille et des œufs

Effectifs de poules et production d'œufs

	1980	1990	2000	2003	2004*
Effectifs de poules (million)	114,9	103,0	111,6	107,4	110,8
Production d'œufs (millier de teoc ⁽¹⁾)	1 430	1 585	1 915	1 847	1 906

* prévision

(1) Tonne-équivalent-œuf-coquille

Source : Agreste

Production, échanges, consommation d'œufs

	1980	1990	2000	2003	2004*
Production (1)	853	895	1 039	996	1 022
Importations	31	75	98	131	126
Exportations	38	54	115	124	119
Utilisation totale	847	916	1 022	1 003	1 029
<i>dont consommation alimentaire</i>		842	937	925	949

unité : millier de teoc (tonne-équivalent-œuf-coquille)

Production (1)	14,46	14,77	17,11	16,41	16,84
-----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

unité : milliard d'œufs

* prévision

(1) y compris œufs à couver et ovoproduits

Source : Agreste, Douanes

Production, échanges, consommation de volailles

	1980	1990	2000	2003	2004
Production (1)	1 122	1 665	2 243	2 022	1 989
Importations (2)	19	67	184	226	237
Exportations (2)	283	509	894	765	715
<i>dont UE à 15</i>	/	176	474	360	335
Consommation (3)	860	1 207	1 501	1 447	1 443

* prévision

(1) Production indigène brute

(2) Animaux abattus

(3) Consommation indigène brute

unité : millier de tec (tonne-équivalent-carcasse)

Source : Agreste, Douanes

I. L'organisation du marché

Les Organisations Communes de Marché (OCM) dans les secteurs des volailles et des œufs ont été mises en place en 1967 et sont respectivement régies par les règlements (CEE) n°2777/75 et n°2771/75 du Conseil.

L'OCM de la filière volaille couvre les volailles vivantes (coqs, poules, poulets, canards, oies, dindes et pintades), les viandes, abats et foies de volaille, frais, réfrigérés ou congelés, les graisses, les préparations et les conserves.

L'OCM de la filière œufs couvre les œufs de volaille de basse-cour (en coquille, frais, conservés ou cuits), les œufs de volaille de basse-cour à couvrir et les autres œufs d'oiseaux (dépourvus de leurs coquilles et autres jaunes d'œufs, liquides, cuits, congelés ou séchés, même additionnés de sucre ou autres édulcorants).

Le seul soutien dont bénéficient la viande de volaille et les œufs consiste en un système de restitutions à l'exportation sur certaines catégories de produits et une protection aux frontières.

1. Le régime aux frontières

Les exportations peuvent bénéficier de l'octroi d'une restitution qui compense l'écart entre les prix mondiaux et les prix sur le marché intérieur et peut être différenciée selon les catégories de produits et selon les destinations. Depuis le 1^{er} juillet 1995, en application des accords de Marrakech dans le cadre de l'OMC, les exportations subventionnées ont été réduites, en six ans, de 21 % en quantité et de 36 % en valeur par rapport à la moyenne constatée des années 1986-1990. Au 1^{er} juillet 2000, elles se sont limitées à 98 800 tonnes pour les œufs et à 286 000 tonnes pour les volailles ; ces contingents ont été abaissés au 1^{er} juillet 2002 à 87 400 tonnes pour les œufs et à 271 800 tonnes pour les volailles, puisque les taux de restitution ont augmenté et la valeur des contingents est restée inchangée.

Depuis le 1^{er} juillet 1995, les prélèvements variables perçus à l'importation ont été supprimés¹ et remplacés par des droits de douane fixes. Ces droits ont été réduits de 36 % en six ans par rapport au tarif reconstitué à partir des prélèvements moyens des années 1986-1988.

En juin 2002, le régime européen d'importation des viandes de volaille a été modifié de manière à rétablir la situation de marché fortement perturbée depuis l'été 2001 par les importations massives de viandes saumurées et de préparations à base de viande de volaille en provenance du Brésil et de Thaïlande²: en effet, puisque ces produits bénéficiaient d'une faible protection tarifaire, ils étaient prisés par les industries de transformation. La Commission européenne a alors adopté, en 2002, un règlement visant au reclassement d'une partie des viandes de volaille salées et congelées dans la catégorie des viandes congelées. En outre, en octobre 2003, un nouveau règlement a permis de mieux préciser la nomenclature douanière du règlement précédent, qui s'était révélé peu efficace.

Cela étant, une clause de sauvegarde prévoit également des droits additionnels au cas où les quantités importées seraient en trop forte augmentation ou les prix à l'importation en trop forte baisse. Cette clause n'a, cependant, jamais été appliquée jusqu'à présent.

2. Les autres aides

Les autres aides sont exclusivement nationales. Il s'agit :

- des aides au titre des contrats de plan Etat-Région (CPER) destinées à la rénovation des bâtiments pour le secteur des volailles de chair (aides classées dans l'ensemble "Installation, modernisation et maîtrise des pollutions") ou à l'appui technique (ensemble « Régulation des marchés », traité dans ce chapitre) ;
- des aides à la recherche de nouveaux débouchés et à des campagnes de promotion (classées dans l'ensemble "Actions de promotion et qualité des produits") ;
- des aides directes à la cessation volontaire d'activité avicole (classées dans ce chapitre), versées en 2000 et en 2001 aux éleveurs qui le souhaitent, afin de pallier les difficultés rencontrées par le secteur du fait de la réduction de ses débouchés à l'exportation ;
- un programme d'aides à l'adaptation de la filière en 2003, reconduit en 2004, face au déséquilibre du marché : celui-ci s'est traduit, en amont, par de nouvelles aides directes à la cessation d'activité (classées dans ce chapitre) et, en aval, par des aides aux investissements des industries en restructuration (classées dans l'ensemble "Transformation et commercialisation des produits agricoles").

II. L'évolution des concours publics à la viande de volaille et aux œufs en France depuis 1990

Pour la France, l'ensemble des concours publics, nationaux et européens, en faveur de la viande de volaille et des œufs est, pour une très large part, constitués des restitutions à l'exportation (plus de 96 % en moyenne depuis 1990), dont 98 % bénéficient aux exportations de viande de volaille (cf. tableau 1). Le financement communautaire est donc largement prépondérant et correspond aux seules restitutions.

Viande de volaille et oeufs - Tableau 1

Concours publics à la viande de volaille et aux œufs en France

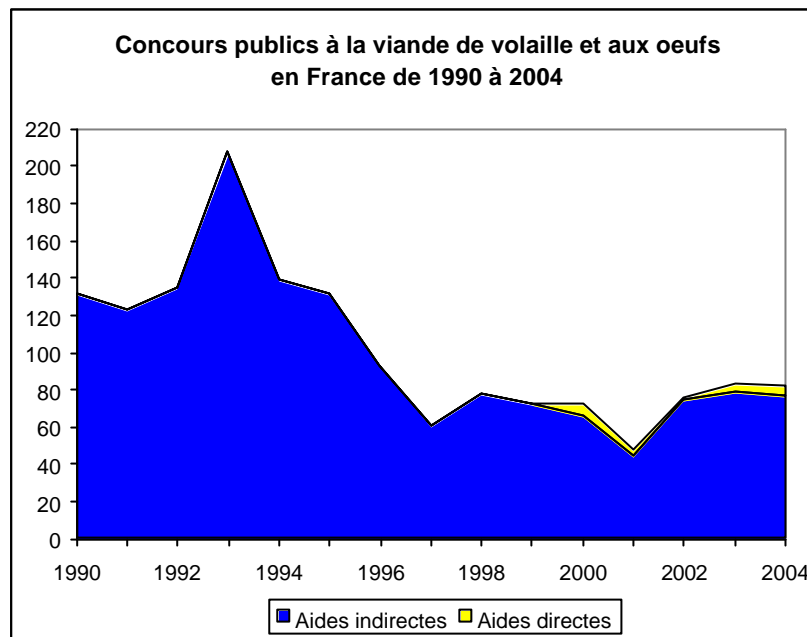
	1992	1993	1994	1997	1998	2001	2002	2003	2004	04/03	Part UE en 2004
Aides indirectes	112,2	176,4	119,5	53,9	70,4	41,0	71,8	76,6	76,5	-0,2%	98,9%
Restitutions à l'exportation	111,0	174,7	118,9	52,7	70,7	39,8	67,6	75,7	75,8	0,1%	100,0%
volailles	108,0	171,1	117,7	52,5	70,3	39,2	66,9	75,3	75,2	-0,2%	100,0%
œufs	3,0	3,7	1,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,4	0,7	63,9%	100,0%
Autres soutiens (1)	1,2	1,7	0,6	1,1	-0,2	1,2	4,2	0,9	0,6	-32,0%	/
Aides directes (1)						3,6	0,1	4,2	4,8	13,7%	0,0%
TOTAL	112,2	176,4	119,5	53,9	70,4	44,6	71,9	80,8	81,2	0,5%	93,1%
dont part communautaire	98,9%	99,0%	99,5%	96,3%	99,6%	85,9%	93,4%	93,4%	93,1%		

(1) cf. § 1.2

Unité : million d'euros courants

Source : MAP

Viande de volaille et oeufs - Graphique 1



Unité : million d'euros de l'année 2004 en termes réels (valeurs courantes déflatées par l'indice du prix du PIB)

Source : MAP

Après le niveau particulièrement élevé observé en 1993, les concours publics se sont sensiblement réduits jusqu'en 1997. En effet, les restitutions à l'exportation ont fortement reculé en 1994 (- 32 %) puisque la Commission a abaissé le taux de restitution afin de tenir compte de la réduction du coût de l'aliment induite par la réforme de la PAC de 1992. Puis, malgré l'augmentation des quantités de viande de volaille exportées vers les pays tiers jusqu'en 1998, la nette diminution des dépenses s'est poursuivie de 1995 à 1997 (- 31 % en moyenne par an), les taux de restitution ainsi que les quantités en bénéficiant ayant été diminués de manière substantielle à partir de 1995, conformément aux accords de Marrakech décidés dans le cadre de l'OMC. En 1998, cependant, les restitutions ont progressé avec l'augmentation de leur taux et des quantités exportées subventionnées : en effet, à compter de cette année, la France a obtenu de la Commission qu'elle fixe une priorité forte sur le poulet entier à destination du Proche et du Moyen-Orient.

Parallèlement, à compter du début de l'année 1997, la filière avicole a dû faire face à une crise de surproduction, du fait de la réduction des débouchés, et à la chute des prix qui en a résulté sur le marché national et européen, ce qui a engendré la mise en place de mesures d'aides nationales en 1999. Cet excès de l'offre a, en particulier, été dû aux restrictions fortes imposées aux exportations par les accords de Marrakech, au développement important des exportations brésiliennes, à la reprise de la consommation de la viande bovine après la première crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) de 1996, et à la concurrence de la viande porcine suite à la baisse de ses cours.

Face à la contraction des débouchés, la filière avicole a alors engagé dès 1999 une réduction de sa production. Ce sévère réajustement des quantités produites a cependant été difficile à supporter pour les acteurs de la filière, ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des mesures nationales de restructuration du secteur. Ainsi, des aides directes à la cessation volontaire d'activité ont été versées en 2000 et 2001, pour un coût global de 9 millions d'euros³.

La situation s'est ensuite améliorée à la fin de l'année 2000 et au premier semestre de l'année 2001. D'une part, les crises de l'ESB de l'automne 2000 et de la fièvre aphteuse en 2001, qui ont respectivement frappé les secteurs bovin et ovin, ont eu pour conséquence de reporter une partie de la consommation nationale de viandes bovine et ovine vers la volaille. D'autre part, la baisse de la production italienne suite à une épizootie de grippe aviaire a permis l'augmentation des exportations intra-communautaires de viandes françaises. Ainsi, face à cette augmentation de la demande à l'intérieur de l'Union, le montant des restitutions à l'exportation a alors reculé pour atteindre moins de 45 millions d'euros, son plus bas niveau des dix dernières années.

Cependant, une fois les facteurs susmentionnés estompés, la production française a poursuivi son augmentation et l'offre a excédé la demande. A partir de l'été 2001, la filière avicole française est, à nouveau, confrontée à une crise de surproduction, les producteurs de viande de volaille brésiliens et thaïlandais continuant notamment à développer leurs exportations vers l'Union européenne et le Proche et Moyen-Orient, marché traditionnel pour les opérateurs français. Les taux de restitution ont alors été augmentés afin de favoriser les exportations et de surmonter les difficultés rencontrées. En outre, les quantités exportées vers les pays tiers ont été supérieures en 2002 à celles de 2001 où la demande intérieure était importante ; cet accroissement a également été favorisé par l'embargo mis en place par la Russie sur les viandes de volaille américaines. Ainsi, en 2002 et 2003, le montant des restitutions à l'exportation a sensiblement progressé (+ 38 % en moyenne par an).

Par ailleurs, en 2003, les concours publics comprennent des financements exceptionnels au titre du nouveau plan national d'adaptation de la filière avicole décidé fin 2002 : ainsi, il a été prévu un plan de 9,5 millions d'euros d'aides directes à la cessation d'activité, dont 4,2 millions ont été versés en 2003 ; en outre, ce plan de restructuration se traduit également par le versement, en 2003 et 2004, d'un total de 3 millions d'aides aux investissements dans les industries (aides classées dans l'ensemble "Transformation et commercialisation des produits agricoles").

En 2004, les concours publics en faveur de la viande de volaille et des œufs sont stables à 81,2 millions d'euros (+0,5% par rapport à 2003, soit +0,4 millions d'euros).

En 2004 l'épidémie de grippe aviaire en Asie a freiné la concurrence de la production thaïlandaise, notamment avec la mise en place d'embargos internationaux sur la viande en provenance des pays touchés. Les taux de restitution, qui avaient été augmentés afin de favoriser les exportations et de surmonter les difficultés rencontrées ont peu évolué ; seul les niveaux de restitution pour le poulet entier congelé ont été plus élevés que les années précédentes. Globalement, le montant des restitutions à l'exportation est resté stable, malgré la perte de marché à l'exportation.

Au titre du nouveau plan national d'adaptation de la filière avicole décidé fin 2002, 4,8 millions d'euros d'aides directes à la cessation d'activité avicole ont été versés en 2004, ce qui porte le total des versements à 9 millions à ce jour. Depuis 2003, cette aide a permis de prendre en compte la fermeture de 637 300 m² de surface de bâtiments d'élevage avicole à hauteur de 14 euros/m².

Viande de volaille et oeufs - Tableau 2

Taux de soutien et part dans l'ensemble des aides de régulation des marchés, aides liées aux produits et maîtrise de l'offre

	1990	1993	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de soutien	3,0%	4,8%	1,6%	1,0%	1,8%	2,0%	2,1%
Part dans l'ensemble 111-112-113	1,8%	1,6%	0,7%	0,5%	0,8%	0,9%	0,9%

ensemble 111-112-113 : Régulation des marchés, aides aux produits et maîtrise de l'offre

Source : MAP

Le taux de soutien au secteur de la viande de volaille et des oeufs (cf. tableau 2), qui rapporte le montant total des aides (hors maîtrise de l'offre) à la valeur de la production est faible : il est compris entre 1% et 4,8% entre 1990 et 2004. Il est stable depuis 2002 autour de 2%.

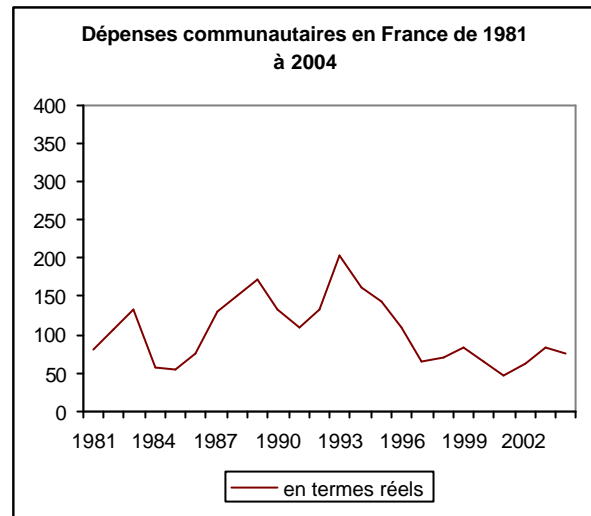
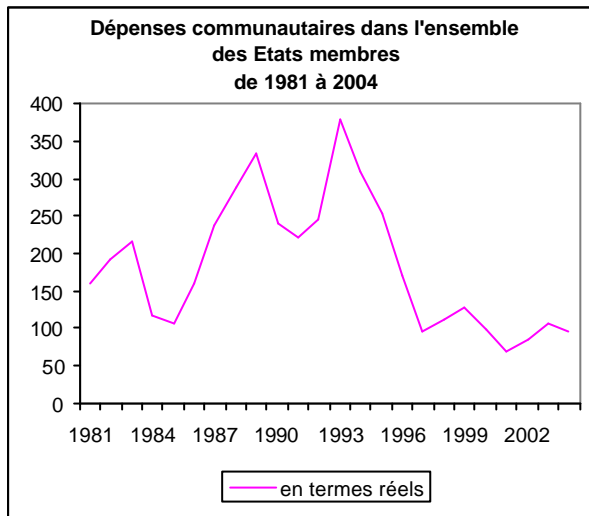
III. L'évolution des dépenses de l'Union européenne dans l'ensemble des Etats membres

Pour l'ensemble de l'Union européenne, les dépenses communautaires en faveur du secteur avicole⁴ sont exclusivement constituées des restitutions à l'exportation, dont plus de 80 % en moyenne au cours des vingt dernières années sont attribués à la viande de volaille et 20 % aux œufs. Avec l'expansion considérable de la production, de la consommation et des échanges dans ce secteur, les dépenses communautaires ont atteint des niveaux relativement élevés entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 (cf. graphique 2), notamment en 1989 (326 millions d'euros en termes réels⁵) et en 1993 (372 millions). Elles ont ensuite nettement diminué jusqu'en 1997 et se situent depuis à un niveau relativement modeste, de l'ordre de 100 millions d'euros en moyenne.

En effet, malgré l'augmentation du volume de viande de volaille exporté sur pays tiers jusqu'en 1998, les dépenses de restitutions à l'exportation se sont considérablement réduites, en particulier en raison de la baisse des taux de restitutions (et des quantités exportées en bénéficiant) en application des accords de Marrakech de 1995, décidés dans le cadre de l'OMC.

Après avoir connu une crise de surproduction de 1997 à 2000, la conjoncture du secteur avicole s'est améliorée dans l'ensemble de l'Union, avec l'augmentation de la demande intérieure. L'été 2001 a, en revanche, été marqué par l'entrée du secteur dans une nouvelle crise, notamment sous l'effet des importations massives de viande de volaille en provenance du Brésil et de Thaïlande sur les marchés français, européens et du Proche et Moyen-Orient. Pour pallier cette forte concurrence, la Commission européenne a alors adopté les mesures suivantes : augmentation du taux de restitution et amélioration de la protection tarifaire à l'importation. Par conséquent, les dépenses communautaires en faveur du secteur avicole ont progressé de près d'un quart en moyenne par an à partir de 2001, pour s'élever à 97,3 millions d'euros en 2004 dans l'ensemble de l'Union européenne, en baisse de 7,8% (- 8,2 millions d'euros) par rapport à 2003.

Viande de volaille et oeufs - Graphiques 2 et 2 bis



Unité : million d'euros de 2004

Source : Commission européenne

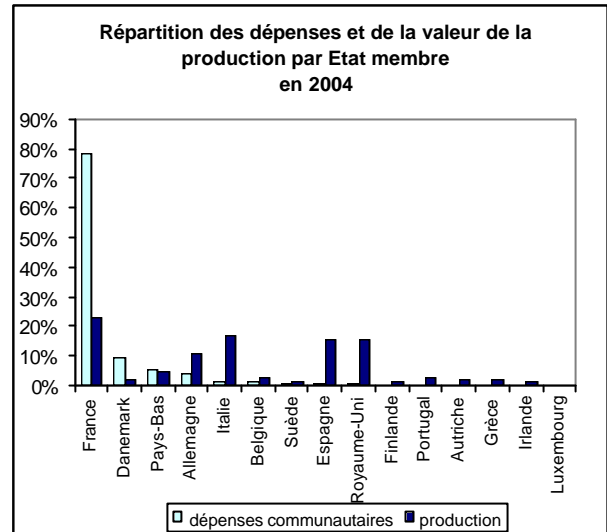
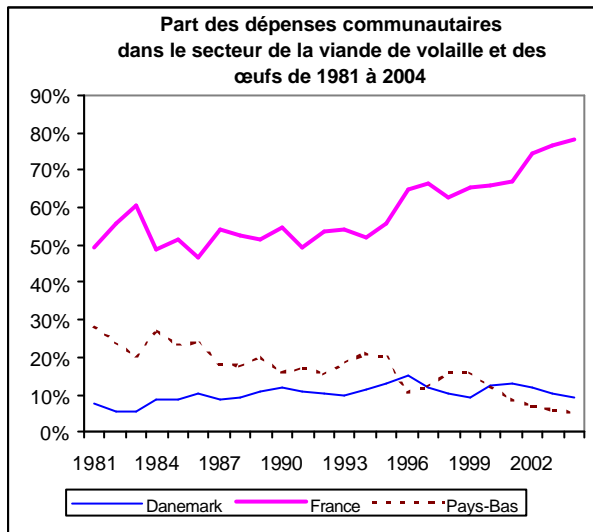
Les évolutions retracées dans les graphiques 2 et 2 bis sont très proches dans la mesure où la France reçoit, en moyenne au cours des vingt dernières années, près de 60 % de l'ensemble des aides accordées aux quinze Etats membres dans ce secteur (78% en 2004). La France est ainsi le principal bénéficiaire des aides européennes dans ce secteur (cf. graphique 3), c'est-à-dire des restitutions à l'exportation. En effet, d'une part, elle est le principal exportateur de viande de volaille de l'Union, et, d'autre part, les produits qu'elle exporte (principalement des poulets entiers congelés) bénéficient des taux de restitution les plus élevés. Elle est également le premier producteur de viande de volaille et d'œufs, sa part dans la valeur de la production européenne (23 % en 2004) étant toutefois sensiblement inférieure à sa part dans les dépenses communautaires au secteur.

La France est le pays le plus touché par la diminution des aides en 2004 : elle a reçu 76,2 millions d'euros, soit une baisse de 4,5 millions d'euros par rapport à 2003. En effet, sur le marché communautaire, la France a perdu en compétitivité, notamment par rapport à l'Allemagne, et enregistre de fortes diminutions de ses exportations vers ses voisins du Nord de l'Europe. Vers les Pays Tiers, la France a souffert de la concurrence avec le Brésil (Pays du Moyen-Orient, Afrique du Nord et Subsaharienne) et du contingentement des exportations (Russie). En conséquence, les exportations françaises sont en recul de 20% depuis 1998.

Derrière la France, le Danemark et les Pays-Bas, respectivement 10^{ème} et 6^{ème} producteurs de viande de volaille et d'œufs en 2004, sont les deux principaux bénéficiaires du soutien au secteur (respectivement 9 % et 5 % de l'ensemble des aides en 2004 ; cf. graphique 3 bis).

Les autres Etats membres, en particulier le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, qui sont, après la France, les quatre principaux producteurs de l'Union, dans ce secteur, (58 % de la valeur de la production européenne en 2004 à eux quatre), bénéficient de peu de soutien de l'UE (moins de 15 % au total au cours des vingt dernières années ; 5,5 % en 2004). Ces pays exportent, en effet, de faibles quantités de viande de volaille et d'œufs vers les pays tiers.

Viande de volaille et oeufs - Graphiques 3 et 3 bis



Source : Commission européenne